

DGA	Direction	Service
Education DGA	Educ., Sport, Jeunesse, Vie Ass. et Transports	Sport, Jeunesse et Vie Associative

Fonction	S/Fonction	N° ordre	N°	n° page
3	32	15	<b>3.15</b>	1

## Commission Permanente du 7 janvier 2008

-----

### PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES PREMIERE INSCRIPTION 2008

-----

### RAPPORT DU PRÉSIDENT

Référence budgétaire	Montants votés				Montants préc. affectés	Montants disponibles
	BP	BS	DM	TOTAL		
Pas d'incidence	Pas d'incidence	Pas d'incidence	Pas d'incidence	Pas d'incidence	Pas d'incidence	Pas d'incidence

\* \* \*

Je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport et le(s) projet(s) de délibération ci-annexé(s).

Le Président du Conseil Général

Pascal TERRASSE

DGA	Direction	Service
Education DGA	Educ., Sport, Jeunesse, Vie Ass. et Transports	Sport, Jeunesse et Vie Associative

Fonction	S/Fonction	N° ordre	N°	n° page
3	32	15	<b>3.15</b>	2

## **I. INTEGRATION AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES SITES ET ITINERAIRES (PDESI) DES CHEMINS DE RANDONNEE DEJA INSCRITS AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET RANDONNEE (PDIPR)**

Lors de sa séance du 12 novembre 2007, la Commission Départementale relative aux Espaces, Sites et Itinéraires de pratiques sportives de nature (CDESI) a été informée de l'informatisation et de la cartographie de 346 km de chemins déjà inscrits au PDIPR (35 communes sont concernées).

Conformément à la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 (article 17 et 18) portant simplification du droit, ces chemins doivent être intégrés au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux pratiques sportives de nature (PDESI).

Après analyse de ce réseau, la CDESI s'est prononcée favorablement pour son intégration au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires.

La CDESI a donné un avis favorable à l'inscription conjointe au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) des itinéraires suivants :

- de 44 km de sentiers de randonnée du SIDET DES VANS (2 communes concernées),
- de 50 km de sentiers de randonnée du Syndicat Mixte de la Montagne Ardéchoise (3 communes concernées),
- de 44 km de sentiers de randonnée de la Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche (2 communes concernées),
- de 1 km de sentier de randonnée de la commune SAINT-LAURENT-SOUS-COIRON.

## **II. INSCRIPTION D'ESPACES, SITES OU ITINERAIRES AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES OU ITINERAIRES RELATIFS AUX PRATIQUES SPORTIVES DE NATURE (PDESI)**

La CDESI a donné un avis favorable à l'inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) des espaces, sites ou itinéraires suivants :

- 15,3 km de parcours de pêche dits "No kill" répartis sur 12 sites (12 rivières),
- 2 sites de vol libre (parapente) à BORÉE,
- 3 sites d'escalade à SAINT PERAY, SAINT MONTAN et CHÂTEAUBOURG,
- 2 sites de plongée souterraine à la Tannerie du Pont (Goul du Pont, Goul de Tourne),
- 2 sites de spéléologie à SAINT REMÈZE et à BIDON.